

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2026 – DAF-11

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 06 MARS 2026**

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 06 du mois de mars à neuf heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2^{ème} fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	COMMUNES	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	Abymes	DAVID	Pierre-Emile			HOUBLON	Christine		
2	Abymes	LOUIS-MARIE	Annie			CELIGNY	Jean-Luc		
3	Anse-Bertrand	DELTA	Edouard			BELIA	Georges		
4	Anse-Bertrand	BERAL	Olga			ELEORE	Jean-Pierre		
5	Baie-Mahault	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	Baie-Mahault	MOUSSE	Tony			BERNADOTTE	Denis		
7	Baillif	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	Baillif	FAIRFORT	Éric			BABEL	Fred		
9	Basse-Terre	ATALLAH	André			ISSA	Jean-François		
10	Basse-Terre	PETRO	Sonia			REJON	Philippe		
11	Bouillante	ABELLI	Thierry			COËZY	Georget		
12	Bouillante	ABSALON	Kévin			SIBA	Denise		
13	Capesterre B/E	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	Capesterre B/E	JOSPITRE	Christian			BALON	David		
15	Deshaies	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	Deshaies	VALLUET	Anselme			MOUILA	Gladys		
17	Désirade	ROBIN	Sabrina			SAINT-AURET	Sylvette		
18	Désirade	DESIREE	Pierre			ROSEAU	Fabrice		
19	Gosier	FRAIR	Jules			BORDELAIS	Félicien		
20	Gosier	JEANNE	Ghylaine			BEAUPERTHUY	Emmery		
21	Gourbeyre	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole			DI RUGGIERO	Patrick		
22	Gourbeyre	POMPILIUS	Anaïs			DI RUGGIERO	Nicole		
23	Goyave	EMMANUEL	Félix			SAHAI	Serge	X	
24	Goyave	BROCHANT	Patrick			TARER	Philippe		
25	Lamentin	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	Lamentin	COMBES	Yvon			BEAUZOR	Lucien		
27	Marie-Galante	MAES	Jean-Claude			ETZOL	Maryse		
28	Marie-Galante	NAVIS	François			TOTO	Joel		
29	Morne -à - l'Eau	MANNE	Éric			DANQUIN	Alberte		
30	Morne -à - l'Eau	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	Moule	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	Moule	ARMOUGOM	Betty			LOQUES	Rose-Marie		

	COMMUNES	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	Petit-Bourg	DEZAC	Philippe			COQUITTE	Richard	X	
34	Petit-Bourg	CHICOT	Eddy			LUCE	Fabrice		
35	Petit-Canal	CHERALDINI	Laurent			VERVIN	Rony		
36	Petit-Canal	KINDEUR	Ornella			MORDIER	Rose-Lise		
37	Pointe-à-Pitre	DURIMEL	Harry			PELLECUIER	François		
38	Pointe-à-Pitre	GALVANI	Tania			LOUIS	Jimmy		
39	Pointe-Noire	ELIZABETH	Camille			PHIBEL	Christine		
40	Pointe-Noire	MELANE	Merlin			FAMIBELLE	Roselise		
41	Port-Louis	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	Port-Louis	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	Saint-Claude	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	Saint-Claude	LAVAUURY-BOSC	Jean-Pierre			BON	Pascal	X	
45	Sainte-Anne	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	Sainte-Anne	COUPPE DE K/MARTIN	Georges			NARDIN	Georges		
47	Sainte-Rose	CRAIL	Christophe			DELOS	Sylvie		
48	Sainte-Rose	REPIR	Jimmy			MAURIELLO	Edmée		
49	Saint-François	ABELA	Jean-Marie			PARSHAD	Alain		
50	Saint-François	ALBERT	Richard			VEYRIER	Didier		
51	Terre de Bas	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Jérôme		
52	Terre de Bas	PETIT	André			BEAUJOUR	M. Dany		
53	Terre de Haut	BONBON	Louly			BRUDEY	Jérôme		
54	Terre de Haut	PROCIDA	Gérard			AZINCOURT	Allan		
55	Trois-Rivières	SACILÉ	Serge			LOSAT	Albert		
56	Trois-Rivières	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	Vieux-Fort	ANDRÉ	Héric			DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	Vieux-Fort	MICHINEAU	Magloire			RÉNIA	Olivier		
59	Vieux-Habitants	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	Vieux-Habitants	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Olivier MOUNSAMY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors du Comité syndical du 05 février 2026, dans le délai légal (L.2312-1 du CCGT) des deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée. Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires transmis à l'ensemble des membres du Comité syndical, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions comptables et budgétaires de la nomenclature M57. La présentation est issue du logiciel de l'Etat TOTEM. Celui-ci formate les données budgétaires pour la télétransmission au contrôle de légalité à la Préfecture.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4311-1 du code Général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaires pour la préparation du budget primitif 2026 en date du 05 février 2026,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	18
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : De voter par chapitre le budget primitif 2026 comme suit :

A la section de fonctionnement :

➤ **Dépenses de fonctionnement**

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 987 910,00		2 987 910,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 876 300,00		2 876 300,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 884 400,00		4 884 400,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	296 654,00		296 654,00
66	CHARGES FINANCIERES	392 450,00		392 450,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	6 200,00		6 200,00
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		657 188,00	657 188,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		370 936,00	370 936,00
Dépenses de fonctionnement - Total		11 443 914,00	1 028 124,00	12 472 038,00

➤ **Recettes de fonctionnement**

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 071 648,00		2 071 648,00
72	TRAVAUX EN REGIE		750 000,00	750 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	8 935 176,00		8 935 176,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	687 214,00		687 214,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 000,00		28 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes de fonctionnement - Total		11 722 038,00	750 000,00	12 472 038,00

A section d'investissement :

➤ Dépenses d'investissement

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 595 800,00		1 595 800,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	27 000,00	450 000,00	477 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	106 400,00	750 000,00	856 400,00
	Total des opérations d'équipement	11 355 737,00		11 355 737,00
Dépenses d'investissement - Total		13 084 937,00	1 200 000,00	14 284 937,00

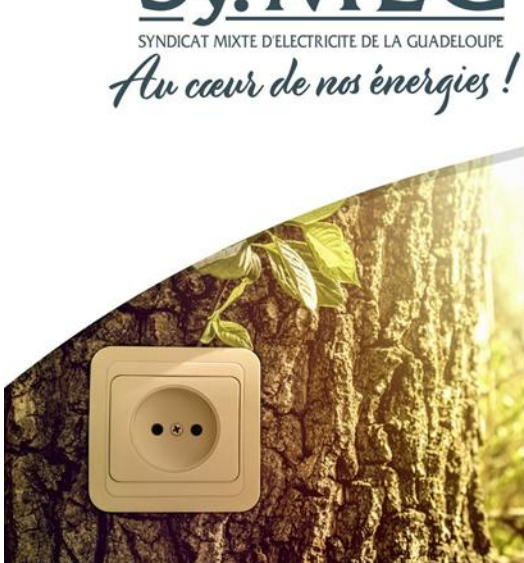
➤ Recettes d'investissement

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 919 693,00		1 919 693,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 904 865,00		8 904 865,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000 000,00		2 000 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		450 000,00	450 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 000,00		3 000,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		639 443,00	639 443,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		370 936,00	370 936,00
Recettes d'investissement - Total		12 827 558,00	1 460 379,00	14 287 937,00

Article 2 : D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	12 472 038 €	12 472 038 €
Section d'investissement	14 284 937 €	14 287 937 €
Total	26 756 975 €	26 759 975 €

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Table des matières

I.	INTRODUCTION	2
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
A.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	2
B.	LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
A.	LES RECETTES	5
B.	LES DÉPENSES.....	7
IV.	CONCLUSION.....	9

I. INTRODUCTION

Le budget primitif 2026 transpose sous forme de propositions nouvelles, les orientations budgétaires présentées lors du comité syndical du 5 février 2026.

Le budget principal retranscrit financièrement l'action du syndicat dans le périmètre de ses compétences obligatoires et optionnelles. Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M57. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget,
- III) Vote du budget,
- IV) Annexes.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture, il est proposé d'aborder le Budget Primitif 2026 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II A2 et II A3 du document budgétaire.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif 2026 retrace les opérations courantes nécessaires au bon fonctionnement courant des services du syndicat.

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 12 472 038.00 €.

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent d'une part, les recettes de gestion courante, d'autre part, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Variation	
				en euros	en %
70	Produits des services et du domaine	904 949	2 071 648	1 166 699	128,92%
70323	RODP	271 889	425 318	153 429	56,43%
70328	Autres droits de stationnement et de location	138 060	992 000	853 940	618,53%
70388	Autres redevances R1	495 000	654 330	654 330	32,19%
73	Impôts et taxes	7 832 077	8 935 176	1 103 099	14,08%
74	Dotation, subventions et participations	853 720	687 214	-166 506	-19,50%
75	Autres produits de gestion courante	28 700	28 000	-700	-2,44%
042	Production immobilisée	690 000	750 000	60 000	8,70%
	Total	10 309 446	12 472 038	2 162 592	20,98%

1. Les recettes réelles

Les recettes de gestion courante sont les ressources pérennes de la collectivité. Elles garantissent l'équilibre financier des dépenses liées à l'action du syndicat sur le long terme.

Ces recettes se déclinent en 4 postes :

- ✓ Les produits de services, du domaine et ventes diverses,
- ✓ Les impôts et taxes,
- ✓ Les dotations et participations,
- ✓ Les autres produits de gestion courante

Chapitre 70 « Produits des services et du domaine » : 2 071 648 €

- la redevance de concession versée par EDF dite R1,
- la redevance d'occupation du domaine (RODP),

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 8 935 176 €

Cette recette est la ressource essentielle du syndicat.

- l'accise sur l'électricité

Chapitre 74 « Dotation, subventions et participations » : 687 214 €

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'ÉTAT et des communes

- le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- la participation des communes à la maintenance des réseaux

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 28 000 €

- la retenue salariale pour les chèques déjeuner,
- le revenu des immeubles (location de la salle des délibérations),

2. Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre de fonctionnement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre section » : 750 000 €

Ce chapitre retrace la valorisation des travaux réalisés en régie (maitrise d'œuvre) figurant au compte 722 « Travaux en régie – Immobilisations corporelles ».

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	2026	Variation	
				en euros	en %
011	Charges à caractère général	2 152 280	2 987 910	835 630	38,83%
60	Achats	231 500	608 050	376 550	162,66%
61	Services extérieurs	1 389 070	1 929 860	540 790	38,93%
62	Autres services extérieurs	531 710	450 000	-81 710	-15,37%
012	Charges de personnel	2 503 700	2 876 300	372 600	14,88%
633	Impôts et taxes sur rémunération	44 500	44 500	0	0,00%
64	Charges de personnel	2 459 200	2 831 800	372 600	15,15%
014	Atténuation de produits	3 531 822	4 884 400	1 352 578	38,30%
65	Autres charges de gestion courante	286 803	296 654	9 851	3,43%
653	Indemnités et frais des élus	160 600	165 650	5 050	3,14%
65748	Subvention aux personnes de droit privé	44 000	51 000	7 000	15,91%
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	82 200	80 000	-2 200	-2,68%
65888	Autres charges diverses de gestion courante	3	4	1	33,33%
66	Charges financières	407 990	392 450	-15 540	-3,81%
67	Charges spécifiques	6 200	6 200	0	0,00%
68	Dotations aux provisions	15 900	17 745	1 845	11,60%
023	Virement à la section d'investissement	987 210	370 936	-616 274	-62,43%
042	Dotations aux amortissements	417 541	639 443	221 902	53,14%
	Total	10 309 446	12 472 038	2 162 592	20,98%

1. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent d'une part, les dépenses de gestion courante, d'autre part, les charges financières et les charges exceptionnelles.

Ces charges correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public.

Elles se ventilent budgétairement sous les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : 2 997 910 €

Ce chapitre retrace les dépenses réelles telles que les acquisitions de fournitures, de fluides (eau, électricité, carburant), des contrats de prestation de service, de l'entretien, la réparation, la maintenance **du bâtiment et des logiciels**.

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : 2 876 300 €

Au 31 décembre 2025, le syndicat comptait 37 agents territoriaux dont 28 titulaires et 9 non titulaires composé de 21 femmes et 16 hommes. Tous les agents sont à temps complet et le temps de travail est de 36 H. La moyenne d'âge est de 43 ans.

Concernant la répartition par catégorie, 11 agents sont de catégorie A, 11 agents de catégorie B et 15 agents de catégorie C.

Il y a eu 3 recrutements en 2025, un assistant administratif et technique, un chargé d'accueil, une assistante de communication, et une juriste.

Il y a 4 recrutements prévus pour l'année 2026.

Chapitre 014 « Atténuation de produits » : 4 884 400 €

Ce chapitre enregistre le reversement de l'accise sur l'électricité aux communes.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 296 654 €

- Les charges de gestion courante (indemnités des élus) restent stables
- Les subventions versées.

Chapitre 66 « Charges financières » : 392 450 €

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière du syndicat :

- intérêts de la dette bancaire,
- intérêts courus non échus (ICNE)
- et intérêts liés à la ligne de trésorerie.

2. Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre en fonctionnement et en investissement n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de la collectivité ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le chapitre 042 retrace les dotations aux amortissements figurant au compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » d'un montant de 639 443 €. Le montant est en baisse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées de ces dernières années.

Le chapitre 023 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement. Il participe à l'équilibre de la section de fonctionnement. Le montant transféré à l'investissement est de 370 936 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du syndicat.

Au budget primitif 2026, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 14 284 937.00 €.

A. LES RECETTES

Les recettes d'investissement se décomposent en recettes réelles et en recettes d'ordre.

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Variation	
				en euros	en %
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 864 777	1 919 693	-945 084	-32,99%
13	Subventions d'investissement reçues	9 495 700	8 904 865	-590 835	-6,22%
1311	Etat	41 000		-41 000	-100,00%
13148	Communes	4 087 852	1 919 326	-2 168 526	-53,05%
1318	Autres PCT, Article 8, Facé, Pétitionnaires & subv. MD	5 366 848	6 982 539	1 615 691	30,11%
16	Emprunt en euros	2 000 000	2 000 000	0	0,00%
23	Immobilisation en cours	3 000		-3 000	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	987 210	370 936	-616 274	-62,43%
040	Amortissements des immobilisations	417 541	639 443	221 902	53,14%
041	Opérations patrimoniales	410 000	450 000	40 000	9,76%
	Total	16 178 228	14 284 937	-1 893 291	-11,70%

1. Les recettes réelles

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes financières et en recettes d'équipement.

Les recettes d'investissement sont constituées :

- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers » : 1 919 693.00 €

Elles correspondent aux recettes non affectées directement aux dépenses d'équipement :

- L'épargne nette
- Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Les recettes d'équipement retracent les plans de financement des dépenses d'équipement.

Ces recettes se déclinent en subventions, en emprunts nouveaux et en immobilisation en cours.

- Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 8 904 865 €

- Les aides du fond d'amortissement des charges pour l'électrification rurale (FACÉ)
- La part couverte par le tarif (PCT)
- L'article 8
- La participation des pétitionnaires
- France relance
- EDF

2. Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquence sur la trésorerie du syndicat ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

Le chapitre 021 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement et transféré à l'investissement pour 370 936 €. Il participe à l'équilibre de la section d'investissement.

Le chapitre 040 retrace les dotations aux amortissements figurant aux comptes 28 «Amortissement des immobilisations», déclinés selon la nature d'achat des biens, d'un montant de 639 443 €. Le montant est en augmentation car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées de ces dernières années et de l'année en cours.

Le chapitre 041 retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales pour 450 000 €.

B. LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement se décomposent comme les dépenses de fonctionnement en dépenses réelles et dépenses d'ordre.

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Variation	
				en euros	en %
16	Remboursement d'emprunts	1 549 488	1 595 800	46 312	2,99%
20	Immobilisations incorporelles	86 205	27 000	-59 205	-68,68%
21	Immobilisations corporelles	365 200	106 400	-258 800	-70,87%
Opération					
14	Programme de renforcement FACE	510 000	1 717 850	1 207 850	236,83%
15	Programme d'extension	3 998 000	3 615 000	-383 000	-9,58%
16	Programme de sécurisation FACE	98 560	93 601	-4 959	-5,03%
17	Programme d'enfouissement FACE	726 329	337 683	-388 646	-53,51%
18	Programme d'éclairage public	1 785 300	1 288 750	-496 550	-27,81%
23	Programme d'extension FACE	802 400	1 216 338	413 938	51,59%
24	Programme France relance AIR	200		-200	0,00%
25	Programme d'enfouissement ARTICLE 8	812 000	812 500	500	0,06%
26	Programme d'IRVE	1 604 247	270 000	-1 334 247	0,00%
27	Programme France relance AI	2 732 299	2 004 015	-728 284	0,00%
040	Travaux en régie	690 000	750 000	60 000	8,70%
041	Opérations patrimoniales	410 000	450 000	40 000	9,76%
	Total	16 170 228	14 284 937	-1 885 291	-11,66%

1. Les dépenses réelles

Ces dépenses se déclinent en dépenses financières et en dépenses d'équipement.

- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 1 595 800 €

Ce chapitre retrace les remboursements de capital lié à la dette du syndicat.

Les dépenses d'équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine du syndicat. Elles se comptabilisent aux chapitres budgétaires suivants :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 27 000.00 €
 - Frais d'étude hors opération
 - Frais d'insertion hors opération
 - Concessions et droits similaires, logiciels
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 106 400 €
 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
 - Matériel de bureau et informatique
 - Mobilier
- Des opérations
 - 14 pour le renforcement des réseaux : 1 717 850 €
 - 15 pour l'extension des réseaux électriques : 3 615 000 €
 - 16 pour la sécurisation des réseaux « fils nus » : 93 601 €
 - 17 pour l'enfouissement des réseaux : 337 683 €
 - 18 pour l'éclairage public : 1 288 750 €
 - 23 pour l'extension sur le domaine public : 1 216 338 €
 - 25 Enfouissement article 8 : 812 500 €
 - 26 TEE-IRVE : 270 000 €
 - 27 AI-Intempéries : 2 004 015 €

Le montant total des dépenses relatives à la mise en œuvre des opérations, hors report s'élève à 11 355 737.00 €. Les reports de crédit seront mis en délibéré lors du vote du budget supplémentaire 2026.

2. Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre d'investissement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité ; il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le chapitre 040 retrace les mouvements comptables liés à la valorisation des travaux en régie figurant au compte 2031 « Frais d'étude » pour 750 000 €.

Le chapitre 041 retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales pour 450 000 €.

IV. CONCLUSION

Le budget primitif 2026 est dans la pleine continuité de celui de 2025. Ce dernier s'élève à 26 756 975.00 € dont 12 472 038.00 € en section de fonctionnement et 14 284 937.00 € en section d'investissement.

Le budget primitif sera voté par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.